Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231004-2023_10_04_018-DE

ville de PAREMPUYRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE QUATRE OCTOBRE

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.10.04-018

Le quatre octobre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 19* *Votants : 26*

Secrétaire de Séance : Nicole FLOIRAC

OBJET : RENOUVELLEMENT DU PARC ROULANT MUNICIPAL – LANCEMENT DE LA CONSULTATION

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PIALLEPORT Thierry
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne		X		PONS Annie
BREGILLE Jean-Luc		X		DE FRANCOIS Béatrice
LUTARD Sandrine		X		VINCE Bernard
DELPLANQUE Emmanuel		X		SAUX Brigitte
DUPUY Pauline	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
DOS SANTOS Roméo			X	
PIGEAT Stéphane		X		FARTHOUAT Jean-Marc
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231004-2023_10_04_018-DE

DELIBERATION n° DEL.2023.10.04-018 : RENOUVELLEMENT DU PARC ROULANT MUNICIPAL – LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Rapporteur : M. Benjamin DERVIEUX

Dans le cadre d'un renouvellement et d'un renforcement du parc roulant communal, il a été fait le choix d'investir dans des véhicules plus récents, plus économiques en maintenance et en carburant.

Ces véhicules permettront des économies de fonctionnement. Ce renouvellement profitera à plusieurs services de la ville, le service entretien, le centre technique, le service animation et les services administratifs.

Les véhicules actuellement utilisés seront par la suite vendus aux enchères afin de couvrir une partie de l'investissement. Les véhicules suivants seront concernés par la vente : Panda (Flotte VL), Clio (Flotte VL), Twingo (Flotte VL), Citroën Jumper (animation), Renault Trafic (Service techniques).

Projet d'investissement :

- ✓ Un véhicule utilitaire, qui sera plus adapté à la nouvelle organisation et au renforcement des équipes d'entretien.
- ✓ Un camion benne, nécessaire au vu de la nouvelle organisation et du renforcement des équipes espaces verts des Services techniques.
- ✓ Un fourgon, afin de renouveler le véhicule des équipes d'animation fortement sollicité par les manifestations.
- ✓ Deux véhicules légers afin de changer la flotte de véhicule légers.

Ce projet d'investissement représente un coût de 120 000 €.

Une consultation doit être lancée pour ce faire (Marché A Procédure Adaptée – MAPA).

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement du parc roulant communal et le lancement de la consultation et d'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce marché.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement du parc automobile fin que les services de la ville bénéficient de véhicules plus récents et plus économiques en maintenance et carburant,

Après examen en Commission Finances / Ressources Humaines du 21 septembre 2023,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de M. Dervieux,

Après en avoir délibéré,

Approuve le renouvellement du parc roulant communal.

Autorise Mme le Maire à lancer la consultation.

Autorise Mme le Maire et à signer toute pièce afférente à ce marché.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231004-2023_10_04_018-DE

Précise que cette dépense sera reprise dans le projet de décision modificative n°2, la présente délibération valant attribution

Adopte à **l'unanimité (26 voix pour).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 04 octobre 2023

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre